

## **POUVOIR**

### **ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DE BOURGOGNE du 9 juillet 2016 À Nuits St Georges**

Numéro du code club : .....

Nom de l'association : .....

possédant ..... licences représentant ..... voix déclare donner pouvoir à :

Mr : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

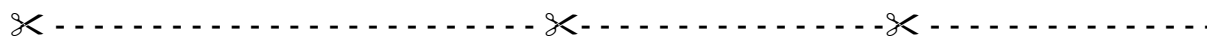
Licence de dirigeant n° : ..... (à présenter obligatoirement)

Club : .....

Pour me représenter à l'Assemblée Générale du Comité de Bourgogne de Rugby à Nuits St Georges.

Cachet du club obligatoire
-------------------------------

Signature du Président précédée de la mention manuscrite "bon pour pouvoir"
---



## **PROCURATION**

### **ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DE BOURGOGNE du 9 juillet 2016 À Nuits St Georges**

Numéro du code club : .....

Nom de l'association : .....

possédant ..... licences représentant ..... voix déclare donner procuration à :

Mr : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Licence de dirigeant n° : ..... (à présenter obligatoirement)

Club : .....

Pour me représenter à l'Assemblée Générale du Comité de Bourgogne de Rugby à Nuits St Georges.

Cachet du club obligatoire
-------------------------------

Signature du Président précédée de la mention manuscrite "bon pour procuration"
---

## **RECOMMANDATIONS**

### **Votre club est présent.**

La personne désignée pour le représenter doit être licenciée au club et être en possession du **pouvoir** dûment complété (cachet, signature, etc...) qu'elle remettra aux personnes chargées de la vérification des pouvoirs.

### **Votre club est absent**

La personne désignée pour le représenter doit être licenciée dans un autre club du Comité de Bourgogne et être déjà mandatée par son club pour le représenter à l'assemblée générale. Cette personne doit être en possession de la **procuration** dûment complétée\* (cachet, signature, etc...) qu'elle remettra aux personnes chargées de la vérification des pouvoirs, accompagnée impérativement du pouvoir de son club.

- Nota : le nombre de procuration est limité à une seule

## **RECOMMANDATIONS**

### **Votre club est présent.**

La personne désignée pour le représenter doit être licenciée au club et être en possession du **pouvoir** dûment complété (cachet, signature, etc...) qu'elle remettra aux personnes chargées de la vérification des pouvoirs.

### **Votre club est absent**

La personne désignée pour le représenter doit être licenciée dans un autre club du Comité de Bourgogne et être déjà mandatée par son club pour le représenter à l'assemblée générale. Cette personne doit être en possession de la **procuration** dûment complétée\* (cachet, signature, etc...) qu'elle remettra aux personnes chargées de la vérification des pouvoirs, accompagnée impérativement du pouvoir de son club.

- Nota : le nombre de procuration est limité à une seule